

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

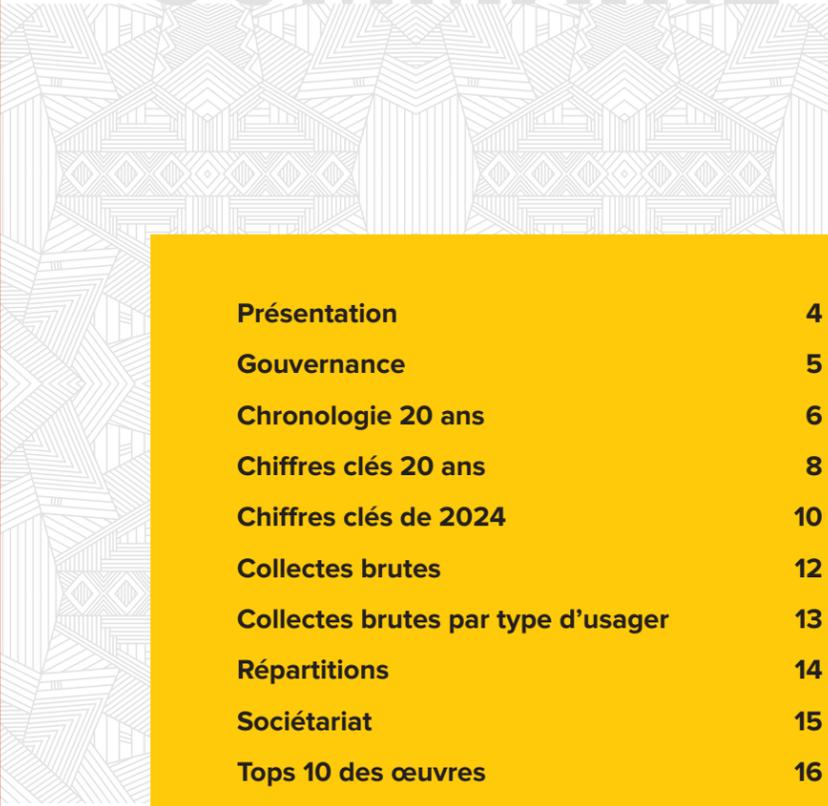


SACENC

Société des Auteurs Compositeurs Editeurs de Nouvelle-Calédonie

SOMMAIRE

Présentation	4
Gouvernance	5
Chronologie 20 ans	6
Chiffres clés 20 ans	8
Chiffres clés de 2024	10
Collectes brutes	12
Collectes brutes par type d'utilisateur	13
Répartitions	14
Sociétariat	15
Tops 10 des œuvres	16
Zoom répartitions TV/Radios/Online	18
Place de la musique dans les médias	20
Actions culturelles	22
Faits marquants	24
Bilan et compte de résultat condensés	26
Situation financière 2024	27



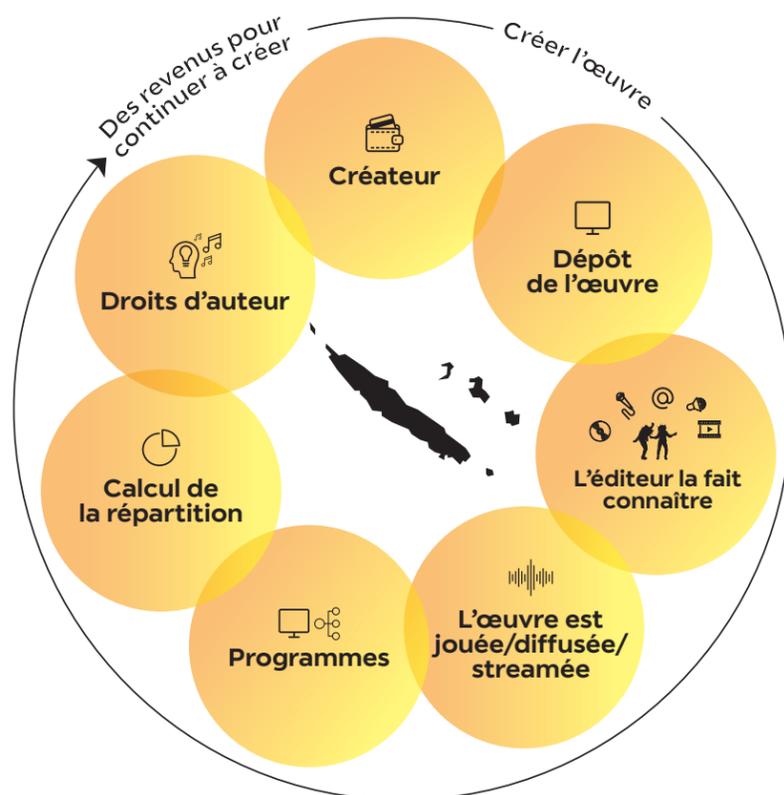
PRÉSENTATION

Créée en 2004, la **Société des Auteurs, Compositeurs, Éditeurs de Nouvelle-Calédonie (SACENC)** est une Société de Perception et de Répartition de Droits d'auteur (SPRD) telle que définie aux articles L.321-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

Ses rôles sont de négocier, collecter et répartir avec précision les droits d'auteur à ses membres, lorsque leurs œuvres sont diffusées publiquement ou reproduites en Nouvelle-Calédonie et à l'étranger.

La SACENC est membre de la Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs (CISAC), elle fait partie d'un réseau mondial de sociétés d'auteurs qui lui permet de mieux défendre son répertoire social au-delà des frontières de la Nouvelle-Calédonie.

LA SACENC, UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE



GOVERNANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Rémy VILLEMALIN-GOYETCHE
Président - Auteur

Mme Patricia GATUHAU-WAHNAWE
Vice-Présidente - Auteure

M. Kurya Fernand SIWENE
Trésorier - Compositeur

M. Dick BUAMA
Auteur

M. Eugène BRUKOA
Compositeur

M. Rhitchi BOUANOU
Compositeur

M. Raïnui ATAPO
Réalisateur

M. Alain VANDANGE
(Flying Fox Productions)
Éditeur

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

M. Évariste WAYARIDRI
Directeur général

Mme Henriette READ
Chargée des perceptions abonnés

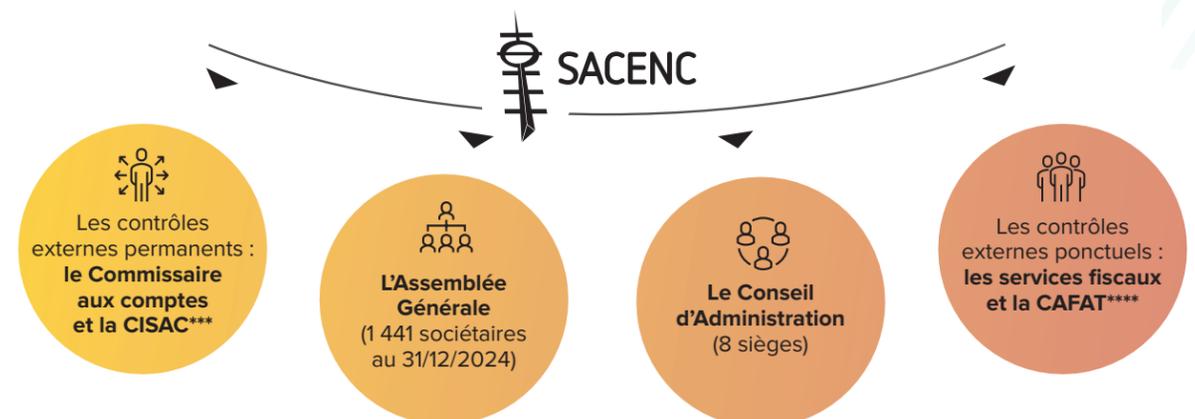
M. Alexandre LABÉRIBÉ
Chargé des sociétaires

Mme Ingrid ALBENQUE
*Chargée des perceptions ORMO**

M. Sylvain PAGET
*Chargé des perceptions SO***

Mme Lydie WATHA
Chargée des programmes

Mme Estelle VAN DAMME
Secrétaire administrative



*Organisateur Régulier de Manifestations Occasionnelles

**Séances Occasionnelles

***Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs

****Caisse d'Allocations Familiales et Accidents du Travail

1993

Applicabilité du CPI en NC

Cet événement marque un tournant majeur pour la protection des droits d'auteur en Nouvelle-Calédonie, établissant un cadre juridique pour les créateurs.



1998

Accords de Nouméa

Les Accords de Nouméa du 5 mai 1998 ont posé les bases d'une nouvelle organisation politique de la Nouvelle-Calédonie, avec des implications importantes pour le développement culturel et la reconnaissance des créateurs locaux.



2005

Adhésion du 1^{er} sociétaire

27 mai 2005 : Cet événement symbolise le début de l'activité de la SACENC et la confiance des créateurs envers cette nouvelle institution.



2008

1^{re} édition des Flèches de la musique

5 décembre 2008 : Cet événement retransmis sur RFO est capital pour la reconnaissance des artistes locaux. Il s'agit d'une cérémonie qui récompense les artistes musicaux calédoniens.



2015

Adhésion du 1 000^e sociétaire

9 décembre 2015 : Ce cap symbolique témoigne de la croissance et de l'importance croissante de la SACENC dans le paysage culturel calédonien.



CHRONOLOGIE

Harold Petit de Mirbeck et Déwé Gorodey



2004

Création de la SACENC

13 juillet 2004 : la SACENC est fondée pour gérer collectivement les droits des auteurs, des compositeurs et des éditeurs en Nouvelle-Calédonie.



Inauguration de la SACENC



2006

1^{re} répartition des droits

4 janvier 2006 : La SACENC commence à redistribuer les droits collectés à ses membres, assurant ainsi une rémunération pour leur travail.

1^{re} Assemblée générale

9 juin 2006 : Tenue de la première Assemblée générale.

Adhésion à la CISAC

Juillet 2006 : Adhésion de la SACENC à la CISAC (Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs).



2009

Création du Bureau des arts

Janvier 2009 : Création au sein de la SACENC d'un Bureau d'information dédié aux créateurs toutes disciplines artistiques confondues.

2023

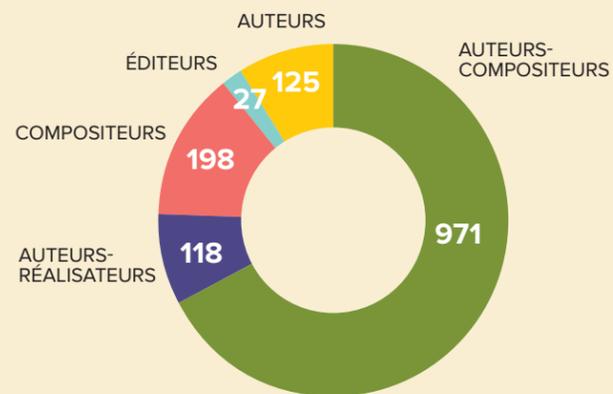
Adoption de la loi Copie privée en NC

11 août 2023 : Après des années de combat mené par la SACENC, la loi sur la Copie Privée est enfin adoptée à l'unanimité des membres du Congrès.





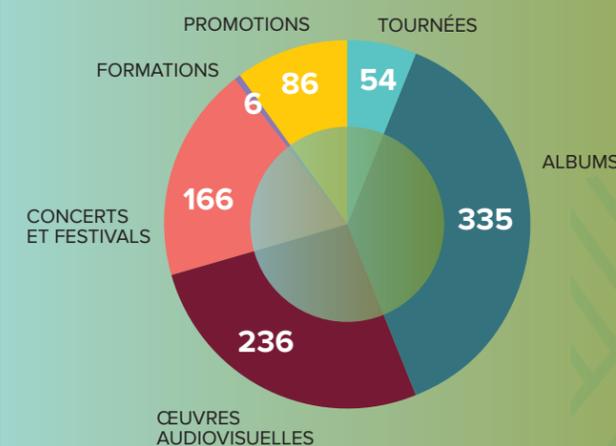
AU SERVICE DES CRÉATEURS



Répartition géographique des sociétaires

Pays	Nombre de sociétaires
Nouvelle-Calédonie	1259
France	95
Wallis-et-Futuna	29
Vanuatu	22
Iles Salomon	11
Polynésie Française	6
Belgique	3
La Réunion	2
Martinique	2
Guadeloupe	1
Canada	1
Thaïlande	1
Côte d'Ivoire	1
Royaume-Uni	1
Ouganda	1
Chile	1
Papouasie Nouvelle-Guinée	1
Australie	1
Iles Fidji	1
TOTAL GÉNÉRAL	1 439

20 ANS DE SOUTIEN À LA CRÉATION
+ 131 M XPF / 883 PROJETS AIDÉS



Albums	33 557 455	337
Audiovisuel / Clips	28 140 628	236
Concerts et festivals	32 050 930	167
Formations	700 000	6
Promotions / Autres	28 956 290	87
Tournées	8 551 171	54
TOTAL GÉNÉRAL	131 956 474	887

Plus de
17 200
 œuvres déclarées

17%
 FEMMES

1 439
 sociétaires

Plus de
2,6 Mds XPF
 de droits répartis dont
 1,7 milliards F.CFP aux
 sociétaires SACENC

Plus de
3,7 Mds XPF
 de droits collectés

COLLECTES DES DROITS DE 2004 À 2024



ANNÉE	MONTANTS COLLECTÉS
2004-2005	71 234 419
2006	99 514 725
2007	109 456 475
2008	122 041 557
2009	135 992 159
2010	133 220 158
2011	172 692 452
2012	176 676 186
2013	199 627 559
2014	191 549 063
2015	232 617 582
2016	227 114 985
2017	240 298 478
2018	253 051 515
2019	268 051 931
2020	239 367 182
2021	211 605 979
2022	228 575 370
2023	232 566 178
2024	185 442 735

CHIFFRES CLÉS

RÉPARTITIONS

Plus de
74,5 millions XPF
(624 310 €)

1 076 sociétaires
ont perçu des droits d'auteur en 2024

705 œuvres
déclarées en 2024

COLLECTES

Plus de
185 millions XPF
(près de 1,5 million €)

-20 %

par rapport à 2023

1 473

factures émises

SOUTIEN À LA CRÉATION

Plus de
9,1 millions XPF
(près de 76 700 €)

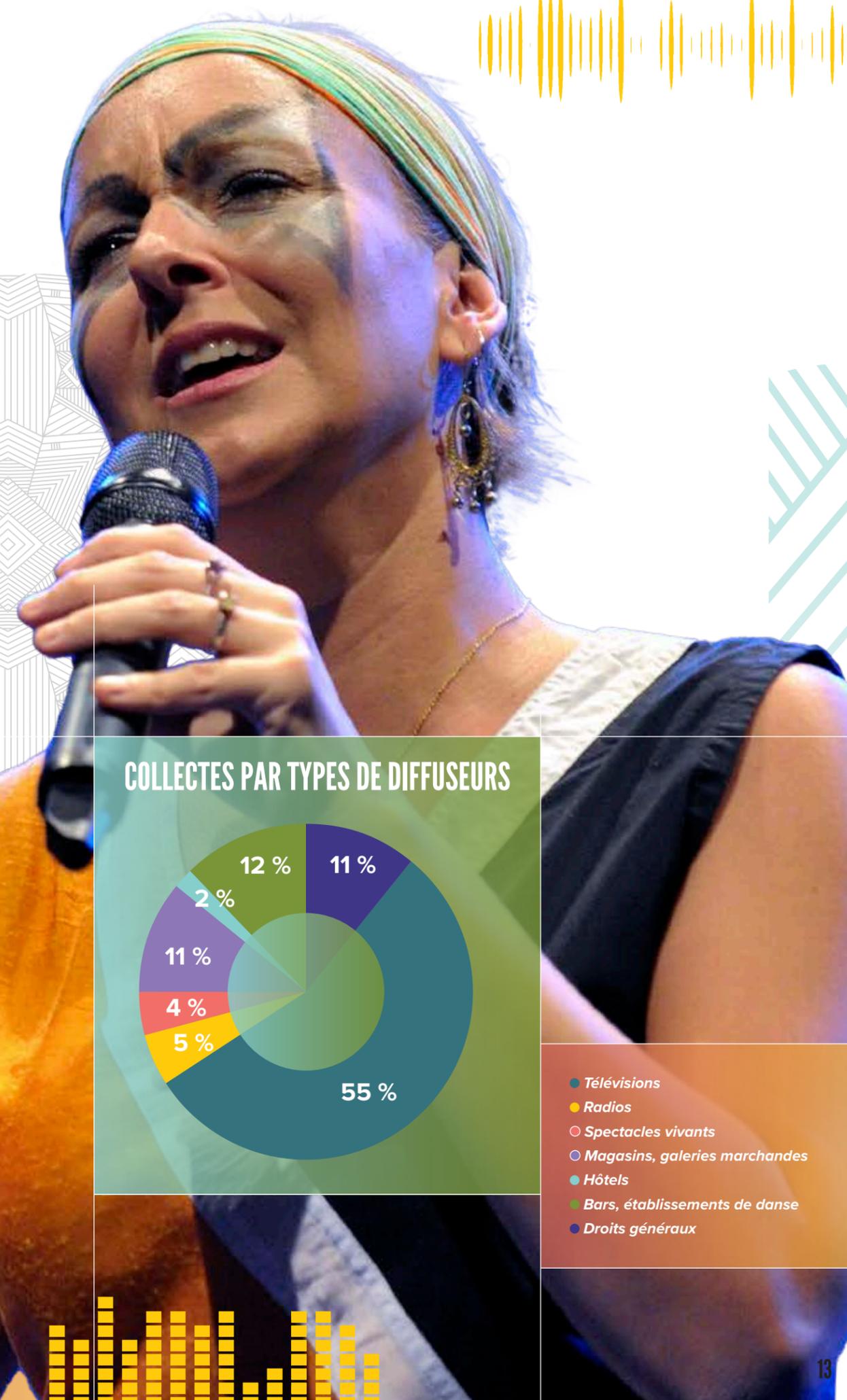
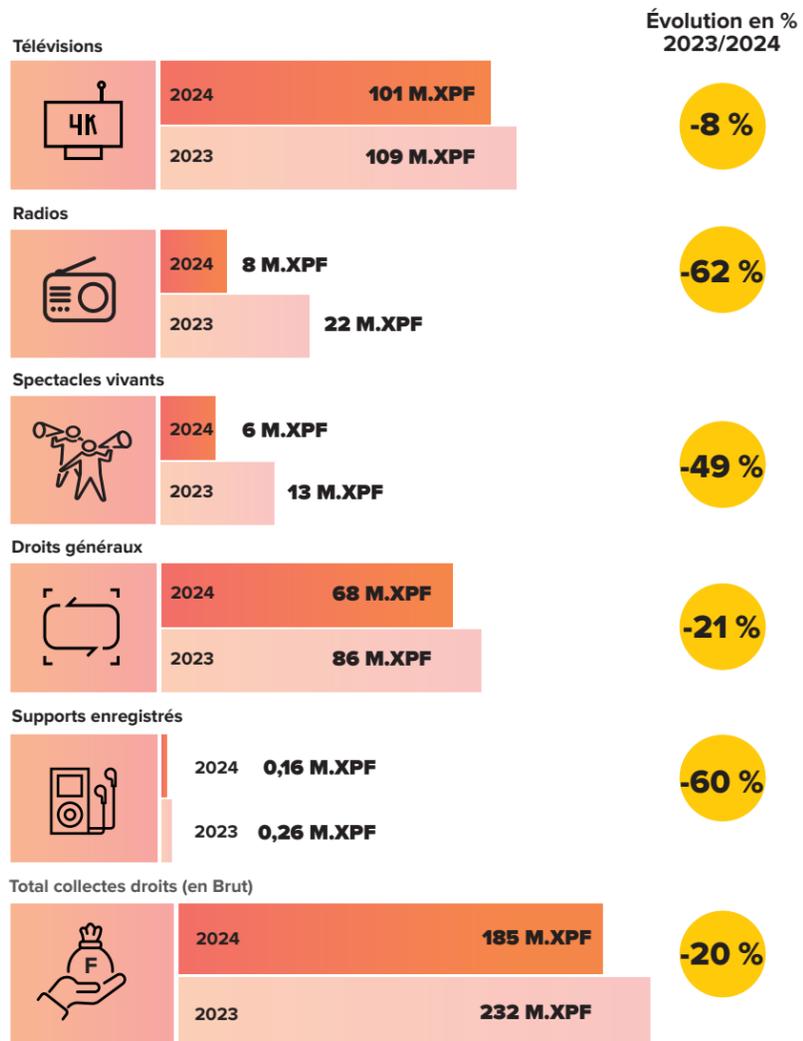
84

projets financés

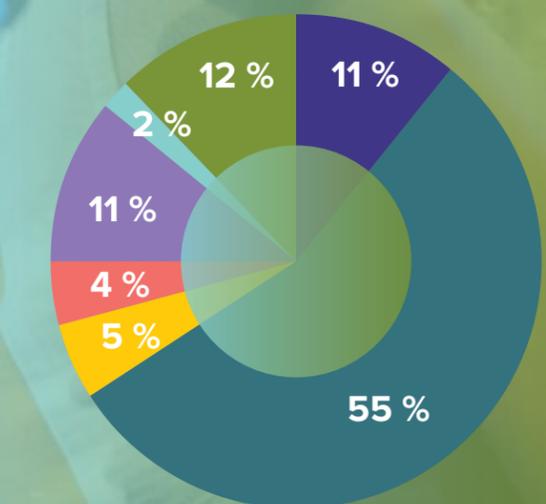


COLLECTES BRUTES 2024

Total collectes
185 MILLIONS XPF



COLLECTES PAR TYPES DE DIFFUSEURS



- Télévisions
- Radios
- Spectacles vivants
- Magasins, galeries marchandes
- Hôtels
- Bars, établissements de danse
- Droits généraux

RÉPARTITIONS

En 2024, les droits répartis ont légèrement reculé de 2 %, atteignant un peu plus de 139 millions XPF. Cette baisse globale masque toutefois des dynamiques contrastées selon les sources de revenus.

Les droits générés en Nouvelle-Calédonie ont progressé de 11 %, témoignant d'une meilleure exploitation locale du répertoire SACENC. À l'international, une hausse modeste de 1 % est observée, malgré la chute des droits télévisuels de La Première (-28 %) et de CALEDONIA TV (-87 %), largement compensée par la forte croissance de CANAL+ NC et PACIFIC+ (+1 085 %).

Le secteur radiophonique reste solide avec une hausse de 4 %, portée par les radios locales (+6 %). Le numérique poursuit sa montée avec une croissance de 96 % sur deux ans. Enfin, les droits reversés aux sociétés étrangères ont diminué de 11 %, soulignant le poids croissant du répertoire calédonien dans les diffusions locales.

En résumé, malgré une légère baisse globale, les indicateurs sont encourageants pour la création locale, portée par le dynamisme territorial, le numérique et l'affirmation du répertoire calédonien.

705
œuvres déclarées en 2024
- 27% par rapport à 2023

75 %
des sociétaires ont perçu des droits en 2024

SOCIÉTARIAT

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de sociétaires	1 049	1 094	1 163	1 228	1 286	1 358	1 404	1 441
Nombre de bénéficiaires	747	784	877	877	896	943	1 078	1 076
Pourcentage	71 %	72 %	75 %	71 %	70 %	64 %	77 %	75 %

	2023		2024		Évol. en % 2023/2024
	XPF	€	XPF	€	
Les droits répartis par la SACENC aux sociétaires SACENC					
Droits Nouvelle-Calédonie	50 012 698	419 106	55 396 759	419 106	+11 %
Droits étrangers	18 809 823	157 626	19 020 404	157 626	+1 %
Remboursements fiscaux	1 540 214	12 907	464 558	12 907	-70 %
TOTAL	70 362 735	589 640	74 881 721	589 640	+6 %
Les droits répartis par la SACENC aux sociétés étrangères					
SACEM - SCAM - SACD - ADAGP	71 922 764	602 713	64 262 805	602 713	-11 %
TOTAL	71 922 764	602 713	64 262 805	602 713	-11 %
TOTAL RÉPARTITION DROITS	142 285 499	1 192 353	139 144 526	1 166 031	-2 %

Adhésions

2023	54
2024	54

TOPS 10 DES ŒUVRES



ŒUVRES AYANT GÉNÉRÉ LE PLUS DE DROITS EN 2024

À DEUX	Florent Moreau
AVEC TOI	Edwin Guillemot / Steven Aubourg
GARDONS NOS LIENS	Rhitchi Bouanou / Mangrove
IETRA	Aurélie Hamaide / Daniel Goice
SI YA PAS TOI	Hugo Veillard / Julien Vandange
I'M LOST WITHOUT HIM	Fabienne Paouro / Ian Naploui
TUIMAI LA	Selelino Keletaona
UNE NUIT ÉTOILÉE	Benjamin Wadrobot / Studio Alizé
WANANIJE	Truxele Watrone / Mangrove
OUI MA BELLE KANAKY	Rhitchi Bouanou / Mangrove

ŒUVRES AYANT GÉNÉRÉ LE PLUS DE DROITS EN TV EN 2024

Océan	Julia Paul / SweetIsland Publishing
SI YA PAS TOI	Hugo Veillard / Julien Vandange
MÉTÉO 13	David Le Roy / Alban Mutz / Cap Wessel
AIRES DU PAYS	Albert Pawoap / Mangrove
CHAUD ET FROID	Jonathan Mercier / Vincent Roger
EVERY DAY	Adrien Bertaud / Laurent Mourinet / Richard Saint-Val / Dominik Dolbeau / Eric Eriale
RÉVEILLEZ-VOUS	Christophe Waya / Studio Alizé
I'M LOST WITHOUT HIM	Fabienne Paouro / Ian Naploui
RETOUR AUX SOURCES	Boagan Gorohouna / Open Tuning
PETIT CLIC	Marianne Canehmez / Eric Canehmez / Hélène Delvarre

ŒUVRES AYANT GÉNÉRÉ LE PLUS DE DROITS EN RADIO EN 2024

GARDONS NOS LIENS	Rhitchi Bouanou / Mangrove
WAIPEIEGU	Dick Buama / Mangrove
TUIMAI LA	Selelino Keletaona
KANAKY	Bayes Roneice / Mangrove
NOFO PE O LAU	Logan Leleivai
DANS TES YEUX	Florent Moreau
AQANE DREDRENYIMA	Félix Taine / Jean-Pierre Taine / Cap Wessel
IETRA	Aurélie Hamaide / Daniel Goice
PARAN LATAN	Joan Niras / Mangrove
OFA AGA	Logan Leleivai / Laurent Degache

ŒUVRES AYANT GÉNÉRÉ LE PLUS DE DROITS SUR INTERNET EN 2024

AVEC TOI	Edwin Guillemot / Steven Aubourg
DON'T YOU KNOW	Marcus Chatenay / Julien Vandange / Erwann Bournet
WHEN PALIC	Georgy Touyada / Music Care
PACIFIC ISLANDS	Johan Cazalas / David Le Roy / Stéphane Guetin / Music Care
YARIK	Austien Touyada / Music Care
KOMPAMINE	Jeoffrey Duarte Fernandes
MELYMELO	Jeanne Hue / Charles Taua / Mangrove
UNE NUIT ÉTOILÉE	Benjamin Wadrobot / Studio Alizé
E UA PARAU A HIA NA OE	James Roura / Mangrove
MADAME MALO	Hnaeane Malo / Studio Alizé

ŒUVRES AYANT GÉNÉRÉ LE PLUS DE DROITS DANS LE SPECTACLE EN 2024

NODEI PEROFETA	Edouard Wamejo
IETRA	Aurélie Hamaide / Daniel Goice
ARUE TE NATURA	Rodney Roura / Mangrove
MAUDITS SONT LES MOTS	Aurélie Hamaide / Daniel Goice
TICKET TO LOVE	Aurélie Hamaide / Daniel Goice
MY UNIVERSE	Aurélie Hamaide / Daniel Goice / Open Tuning
LA FILLE DU TRAIN	Aurélie Hamaide / Daniel Goice
PIECES OF YOU	Aurélie Hamaide / Daniel Goice
BERÇEUSE POUR MARCEL	Aurélie Hamaide
SIN PESO	Aurélie Hamaide / Daniel Goice / Open Tuning

ŒUVRES AYANT GÉNÉRÉ LE PLUS DE DROITS À L'ÉTRANGER EN 2024

LIKE A PRO	Chrisse Kafo / Derick Vane / George Kuper / Heartson Matai / Alfred Tokopia
NGOIZA	Christopher Ofotalau / Jeremy Saeni
DARLING	Barnabas Fafale / William Reosia / Mangrove
EARLY MORNING	Christopher Ofotalau / William Reosia / Heartson Matai / Derick Vane / George Kuper / PNG Legend
AUNGA AOE	Samson Saeni / James Vaka / William Reosia / Mangrove
DON'T WANT TO LET YOU GO	Barnabas Fafale / David Fafale / Mosteni Hani / William Reosia / Mangrove
ALL MY LIFE	Barnabas Fafale / David Fafale / Bradley Pitua / William Reosia / Christian Suri / Mangrove
LEWA BURUK	Christopher Ofotalau / Jeremy Saeni
YOU TOOK MY BREATH AWAY	David Fafale / Mosteni Hani / William Reosia / Mangrove
WINE UP	Barnabas Fafale / David Fafale / Bradley Pitua / William Reosia / Mangrove



ZOOM RÉPARTITIONS TV/RADIOS/ONLINE



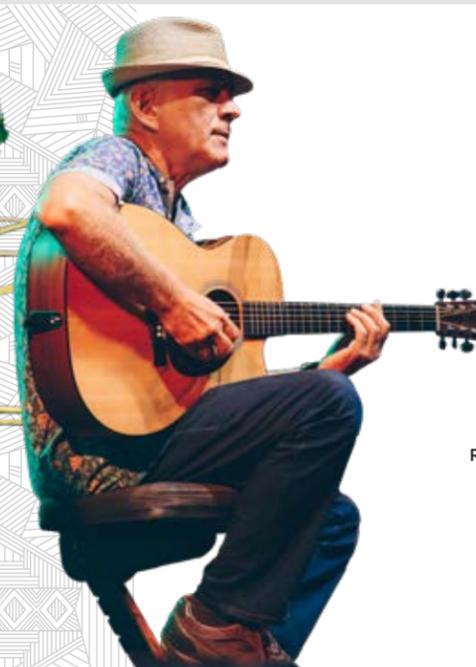
MONTANTS DES DROITS PAR CHAÎNE (BRUTS*) EN XPF

RÉSEAU OUTRE-MER LA 1 ^{ère} TV	7 136 734
CANAL+ NC	2 885 847
CALEDONIA TV	490 808
FRANCE 3	77 728
TV POLYNÉSIE	13 919
FRANCE 4	12 909
GROUPE TF1 (TF1, NT1)	7 747
TV5 MONDE	2 224
GROUPE M6 (M6, PARIS PREMIÈRE)	758
13 ^{ÈME} RUE	161
TRACE	68



MONTANTS DES DROITS PAR RADIO (BRUTS*) EN XPF

RÉSEAU OUTRE-MER LA 1 ^{ère} RADIO	13 642 217
RADIO RYTHME BLEU (RRB)	5 319 285
OCÉANE FM - NRJ NC - DJIIDO	3 621 685
RADIO LOCALES FRANCE	44 570
RADIOS LOCALES POLYNÉSIE	33 708
FRANCE INTER	30 088
RADIOS INDÉPENDANTES DIVERSES	23 589
RADIOS DOM	536
RADIO FRANCE INTERNATIONAL	9 032
RADIOS ORIENT	23



MONTANTS DES DROITS ONLINE (BRUTS*) EN XPF

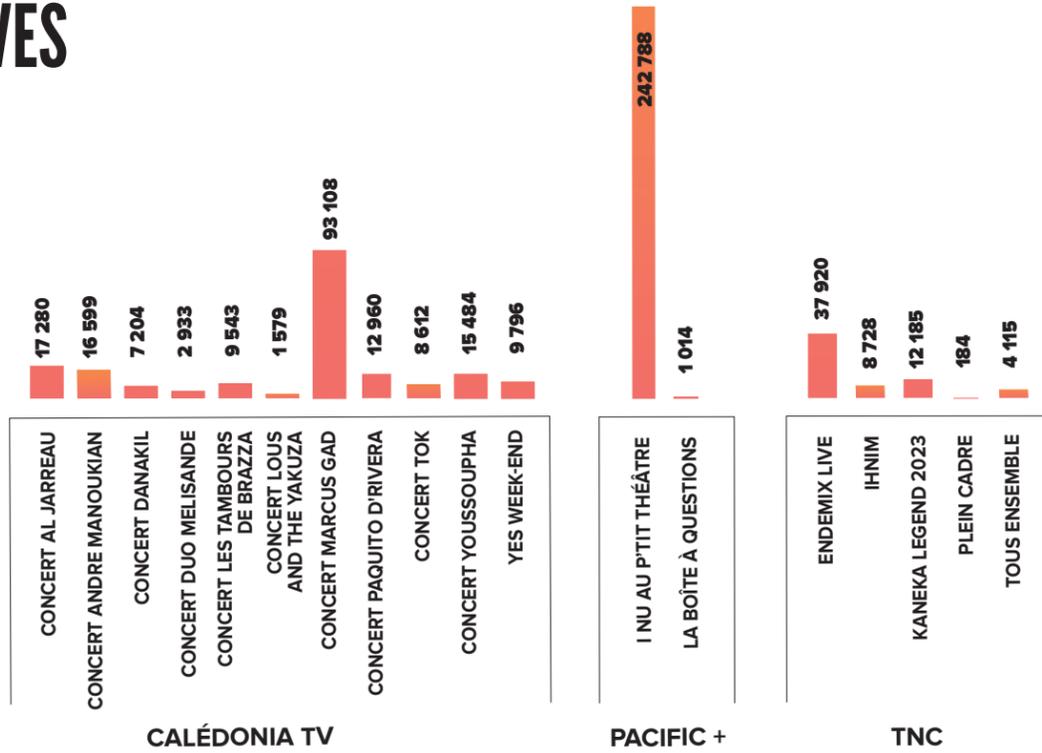
GOOGLE (Téléch. - Streaming)	392 375
SPOTIFY	167 881
DEEZER	68 214
APPLE MUSIC	65 158
STREAMING EXPLOITANT FRANCE	36 632
FACEBOOK	8 057
AMAZON	5 730
TIK TOK	3 650
QOBUZ	1 099
DIVERS	408
SOUNDCLOUD	360
BEATPORT	326
TIDAL	242



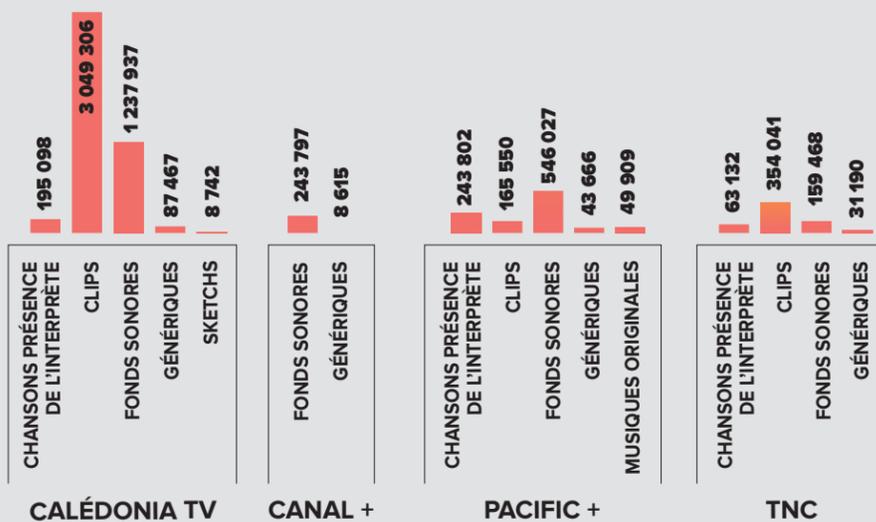
PLACE DE LA MUSIQUE DANS LES MÉDIAS

(Exprimée en secondes de diffusion)

LIVES



TÉLÉVISIONS



RADIOS

Radio Djiido / Océane FM / NRJ / le réseau de La 1ère (Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna)

+ 8 536 heures de diffusion
(soit 356 jours de diffusion en continu)

9 077 œuvres du répertoire musical calédonien programmées et diffusées (4 075 œuvres autoproduites et 5 002 œuvres éditées)

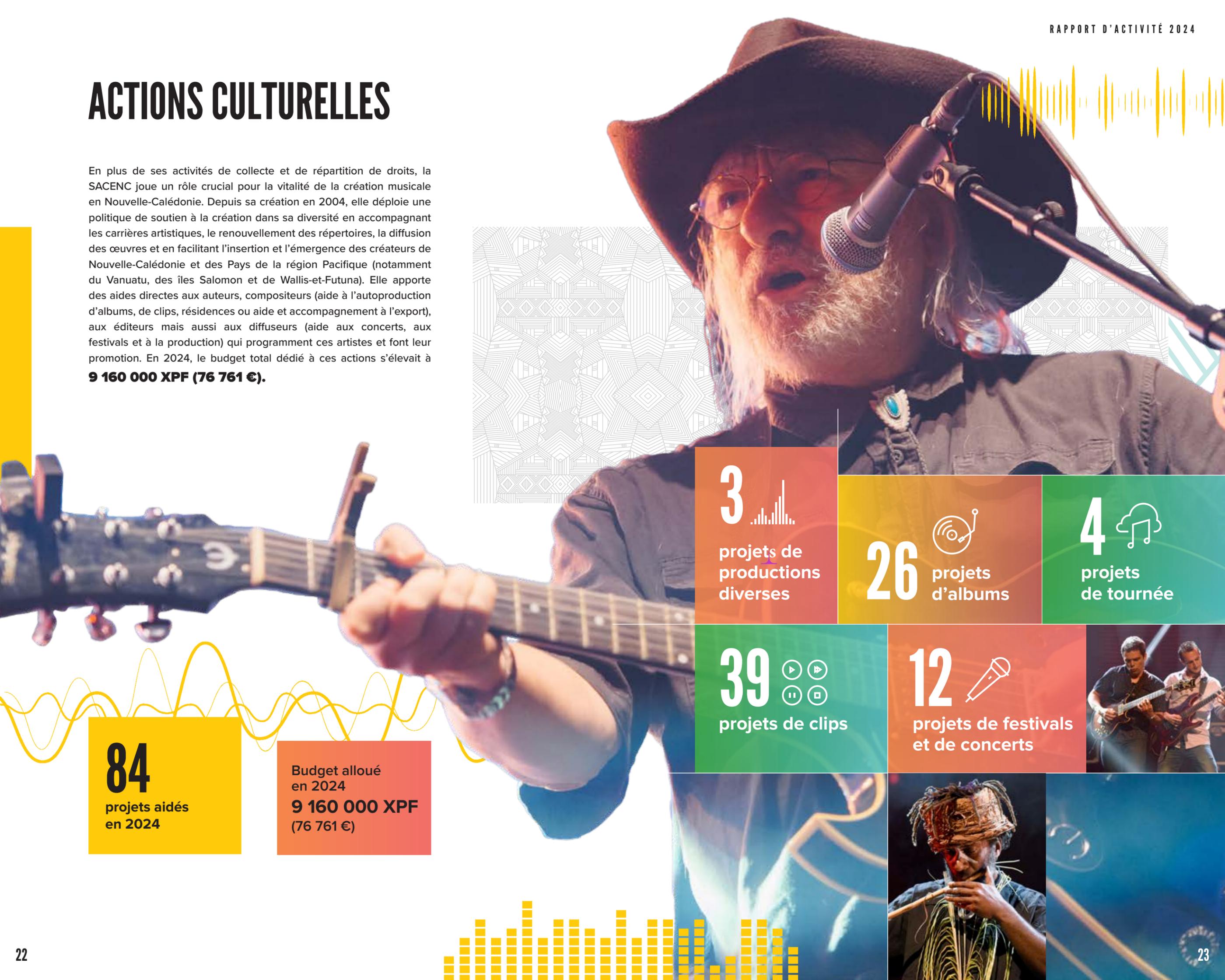
122 773 passages*



*Passage : une œuvre programmée, diffusée ou rediffusée

ACTIONS CULTURELLES

En plus de ses activités de collecte et de répartition de droits, la SACENC joue un rôle crucial pour la vitalité de la création musicale en Nouvelle-Calédonie. Depuis sa création en 2004, elle déploie une politique de soutien à la création dans sa diversité en accompagnant les carrières artistiques, le renouvellement des répertoires, la diffusion des œuvres et en facilitant l'insertion et l'émergence des créateurs de Nouvelle-Calédonie et des Pays de la région Pacifique (notamment du Vanuatu, des îles Salomon et de Wallis-et-Futuna). Elle apporte des aides directes aux auteurs, compositeurs (aide à l'autoproduction d'albums, de clips, résidences ou aide et accompagnement à l'export), aux éditeurs mais aussi aux diffuseurs (aide aux concerts, aux festivals et à la production) qui programment ces artistes et font leur promotion. En 2024, le budget total dédié à ces actions s'élevait à **9 160 000 XPF (76 761 €)**.



84
projets aidés
en 2024

Budget alloué
en 2024
9 160 000 XPF
(76 761 €)

3
projets de
productions
diverses

26
projets
d'albums

4
projets
de tournée

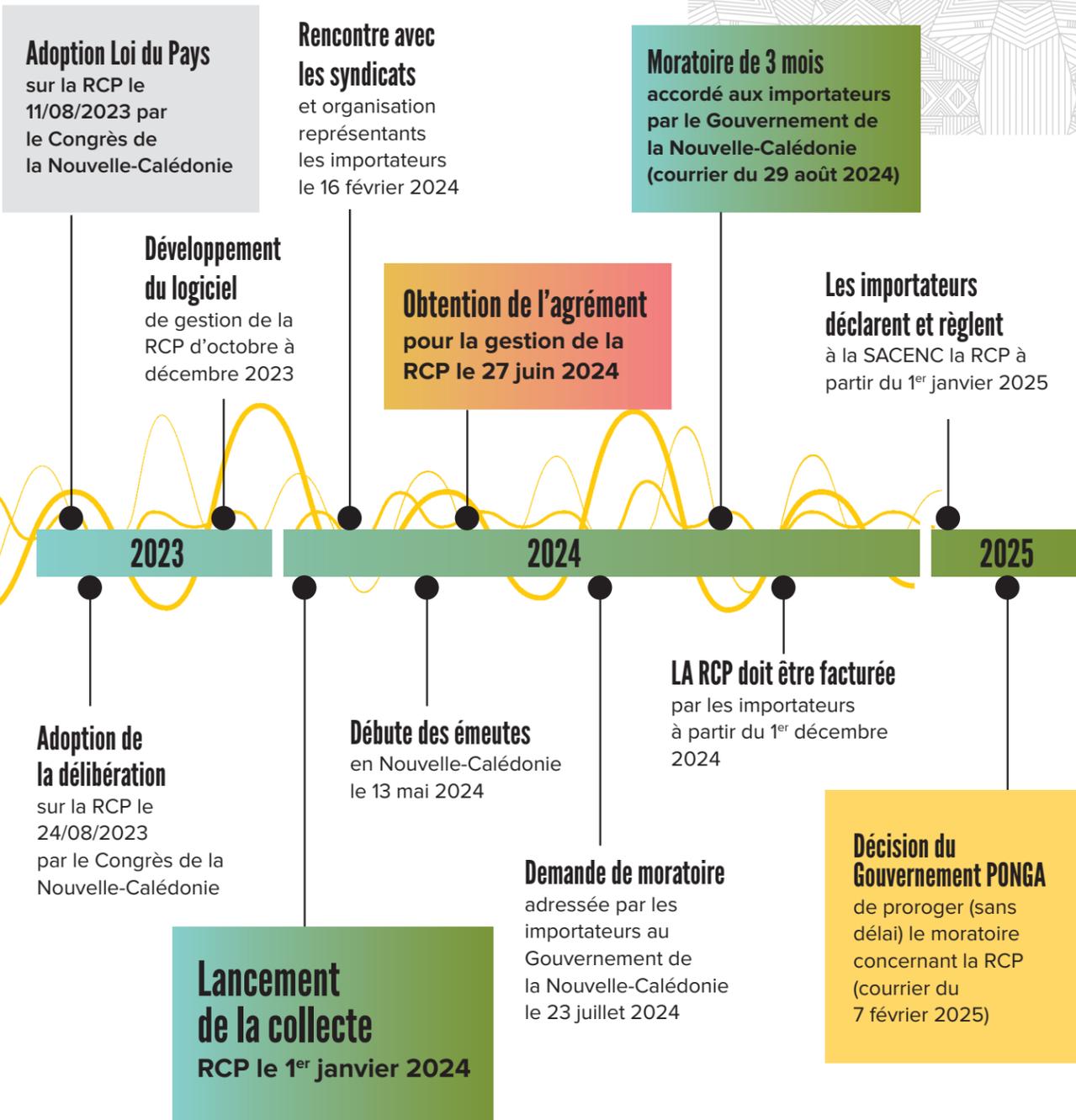
39
projets de clips

12
projets de festivals
et de concerts



FAITS MARQUANTS

La Copie Privée



Le Gouvernement entrave la mise en œuvre de la loi sur la Rémunération pour Copie Privée (RCP) adoptée à l'unanimité par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie en 2023.

Afin de soutenir les entreprises en difficultés à la suite des émeutes de mai 2024, la collecte de la redevance, prévue initialement à partir du 1^{er} janvier 2024, a fait l'objet d'un moratoire et a été reportée au 1^{er} janvier 2025. En février 2025, contre toute attente et en connivence avec les importateurs de supports, le Gouvernement PONGA a décidé, sans préciser de délai, de proroger ce moratoire. Les artistes, les acteurs de la culture ainsi que les élus du Congrès, mécontents de cette décision, ont dénoncé cette position infondée du Gouvernement et demandent une application pleine et entière des dispositions légales concernant de la Copie Privée.

Une économie meurtrie par les émeutes de mai 2024

À partir du 13 mai 2024, la Nouvelle-Calédonie a été affectée par une situation insurrectionnelle entraînant des destructions d'entreprises massives.

Près de 740 entreprises ont été partiellement ou totalement détruites. Plus de 50 % d'entre elles sont les commerces (magasins généralistes ou spécialisés de petites et de grandes surfaces) qui contribuent directement aux droits généraux collectés par la SACENC et dont les pertes sont estimées à plus de 20 millions XPF.

Comme tous les secteurs, la culture a été durement impactée. Plusieurs lieux culturels ont été fermés ou endommagés, notamment dans les zones urbaines. Toutes les manifestations programmées en mai 2024 et durant les mois qui ont suivi les émeutes ont été annulées sur décision des autorités publiques. Les artistes du Pays ont vu leurs revenus diminuer significativement en raison de ces annulations, de la fermeture des lieux de diffusion et de la baisse des commandes publiques. La collecte des droits dans le spectacle vivant a chuté de -74 % entre 2023 et 2024.

La dégradation des conditions d'activité pour la quasi-totalité des entreprises en 2024 a amené la SACENC à prendre des mesures en interne pour sauvegarder la trésorerie de la Société ainsi que les ressources humaines nécessaires à la continuité de ses deux missions fondamentales que sont la collecte et les répartitions de droits.



2024/2023

SITUATION FINANCIÈRE 2024

BILAN CONDENSÉ

Bilan actif (en XPF)	31/12/2023	31/12/2024	Variation	
Immobilisations incorporelles	-	4 172 094	4 172 094	100 %
Immobilisations corporelles	73 567 745	68 269 947	-5 297 798	-7 %
Immobilisations financières	-	-	-	0 %
ACTIF IMMOBILISÉ	73 567 745	72 442 041	-1 125 704	-2 %
Clients et comptes rattachés	63 030 579	95 726 077	32 695 498	52 %
Autres créances d'exploitation	115 456	4 430 579	4 315 123	3737 %
DAT	120 000 000	260 000 000	140 000 000	117 %
Disponibilités	189 232 685	25 080 817	-164 151 868	-87 %
Charges constatées d'avance	1 095 888	991 824	-104 064	-9 %
ACTIF CIRCULANT	373 474 608	386 229 297	12 754 689	3 %
TOTAL ACTIF	447 042 353	458 671 338	11 628 985	3 %

Bilan passif (en XPF)	31/12/2023	31/12/2024	Variation	
Capital social	1 541 389	1 581 389	40 000	3 %
Report à nouveau	43 203 377	46 203 377	3 000 000	7 %
Résultat de l'exercice (bénéfice)	10 448 067	-1 742 339	-12 190 406	-117 %
Subvention d'investissement	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES	55 192 833	46 042 427	-9 150 406	-17 %
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 326 927	3 333 262	-102 628	-3 %
Emprunts et dettes	62 895 671	58 581 769	-4 313 902	-7 %
Fournisseurs et comptes rattachés	1 798 560	2 612 332	813 772	45 %
Dettes fiscales et sociales	12 063 251	8 898 248	-3 165 003	-26 %
Autres dettes	310 765 111	338 573 162	27 808 051	9 %
DETTES	387 522 593	408 665 511	21 142 918	5 %
TOTAL PASSIF	447 042 353	458 041 200	11 889 884	3 %

Source : États financiers 2024

COMPTE DE RÉSULTAT CONDENSÉ

Compte de résultat (en XPF)	31/12/2023	31/12/2024	Variation	
Chiffre d'affaires	82 953 035	65 710 453	-17 242 582	-21 %
Subvention d'exploitation	2 000 000	-	-2 000 000	-100 %
Reprise sur amort. et prov., transfert de charges	5 947 249	5 585 479	-361 770	-6 %
Autres produits	211 662	41 765	-169 897	-80 %
Produits d'exploitation	91 111 946	71 337 697	-19 774 249	-22 %
Autres achats et charges externes	21 906 240	24 457 899	2 551 659	12 %
Impôts et taxes	136 789	136 147	-642	0 %
Charges de personnel	54 794 913	43 283 044	-11 511 869	-21 %
Dotations aux amortissements et provisions	4 126 505	3 977 273	-149 232	-4 %
Autres charges	971 010	2 223 651	1 252 641	129 %
Charges d'exploitation	82 237 506	74 078 014	-8 159 492	-10 %
Résultat d'exploitation	8 874 440	-2 740 317	-11 614 757	-131 %
Produits financiers	3 432 307	8 832 590	5 400 283	157 %
Charges financières	-1 953 680	1 826 342	3 780 022	193 %
Résultat financier	1 478 627	7 006 248	5 527 621	374 %
Produits exceptionnels	100 000	-	-100 000	-100 %
Charges exceptionnelles	-5 000	6 008 270	6 013 270	120 265 %
Résultat exceptionnel	95 000	-6 008 270	-6 103 270	-6 424 %
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-
RÉSULTAT NET	10 448 067	-1 742 339	-12 190 406	-117 %

Source : États financiers 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Nouvelle-Calédonie, exprimés en XPF, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel françaises telles qu'applicables en Nouvelle-Calédonie ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français tels qu'applicables en Nouvelle-Calédonie, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel françaises telles qu'applicables en Nouvelle-Calédonie, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nouméa, le 14 juin 2025

OCEA Nouvelle-Calédonie, Nicolas BERNIER

	XPF
Résultat déficitaire	-1 742 339
Fonds des œuvres sociales et culturelles	16 147 405
Recettes propres	65 710 453
Autres produits (hors subventions)	41 765
Charges	81 912 626
Résultat net	-1 742 339



**AU SERVICE
DE LA MUSIQUE
ET DES AUTEURS
DEPUIS 2004.**



SACENC

Société des Auteurs Compositeurs Editeurs de Nouvelle-Calédonie

34 rue Higginson – BP 5142 – 98853 Nouméa Cedex – Nouvelle-Calédonie

Tél. : (+687) 263 264 – contact@sacenc.nc – www.sacenc.nc

Crédits photos : Éric Dell'Erba - Réalisation : Ylang Ylang Com

